

COMMUNIQUE DE PRESSE

**REVALORISATION DE L'AAH DE 2,43€ AU 1^{ER} AVRIL :
L'APF demande la création d'un revenu individuel
d'existence !**

> Objectif : Zéro personne en situation de handicap sous le seuil de pauvreté

L'allocation adulte handicapé (AAH), dont bénéficient plus d'un million de personnes en situation de handicap ne pouvant pas ou plus travailler, a été augmentée de 2,43€ ce 1^{er} avril. L'APF dénonce cette revalorisation ridicule et inacceptable qui laisse les bénéficiaires de l'AAH sous le seuil de pauvreté !

Sur l'ensemble du quinquennat, l'AAH n'aura été revalorisée que de 6,67%.

Pour mettre fin à ces situations scandaleuses, l'APF souhaite sortir de la logique de minimum social et appelle à la création d'un revenu individuel d'existence pour toutes les personnes en situation de handicap qui ne peuvent pas ou plus travailler.

Au moins égal au seuil de pauvreté (1008€ par mois) et déconnecté des revenus du conjoint ou du concubin, il doit apporter une réponse durable afin qu'aucune personne en situation de handicap ne vive sous le seuil de pauvreté.

Cette mesure fait partie des 40 propositions « [2017 - 2022 Changeons de cap !](#) » que l'APF a publiées à l'occasion des élections présidentielle et législatives.

> Pour un revenu individuel d'existence

Dans le [récent sondage APF - Ifop](#) « Elections 2017 et handicap », 79% des personnes en situation de handicap déclarent s'en sortir difficilement avec les ressources de leur foyer (dont 30% estiment s'en sortir très difficilement).

Face à ce constat dramatique, il est urgent de proposer une solution pérenne pour sortir de la pauvreté les personnes en situation de handicap.

Ainsi, l'APF souhaite faire entendre sa voix dans le débat pour la création d'un revenu universel afin que les situations de handicap soient bien prises en compte, mais aussi pour veiller, alerter et refuser toute décision susceptible d'avoir un impact négatif sur les personnes concernées par le handicap ou la maladie dans le cadre de la mise en œuvre de ce revenu.

C'est pourquoi, l'APF appelle à la création du revenu individuel d'existence, pour toutes les personnes en situation de handicap ne pouvant pas ou plus travailler, au moins égal au seuil de pauvreté et déconnecté du revenu du conjoint, du concubin, de la personne avec laquelle un pacte civil de solidarité a été conclu, ou encore des personnes vivant sous le même toit et ce, quel que soit le lieu de vie (domicile propre, établissement, chez un tiers).

Ce revenu individuel d'existence doit aussi maintenir les droits connexes des personnes (concernant la santé et le logement notamment) et avec des compléments (charges indirectes liées au handicap et aux conditions de vie).

Ce revenu individuel d'existence sera aussi une réponse pour les personnes bénéficiaires de rentes et de pensions d'invalidité.

Son financement doit être assuré par la solidarité nationale de l'Etat.

La marche citoyenne des oubliés

L'APF de Loire-Atlantique organise une marche revendicative, la Marche citoyenne des Oubliés, partie de Nantes le 25 mars qui reliera Paris le 11 avril.

Quatre personnes en situation de handicap en Hand-bike et vélo-béquilles, accompagnées d'un "minibus évènementiel" conduit par un bénévole, porteront de Nantes à Paris les propositions de l'APF « 2017-2022 Changeons de cap ! ». Le trajet sera ponctué de villes-étapes où auront lieu des manifestations, des débats et des rencontres.

Car les personnes en situation de handicap ne veulent pas être les exclus de la campagne et veulent que la construction d'une société inclusive soit effective pour tous.

> RDV à Paris sur le parvis des Droits de l'Homme au Trocadéro le 11 avril à 14h pour l'arrivée de la marche des oubliés.

Contact presse :

Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37